



Syndicat mixte pour  
l'enlèvement et le traitement  
des résidus ménagers

**PROGRAMME LOCAL  
DE PRÉVENTION DES  
DÉCHETS MÉNAGERS  
ET ASSIMILÉS**

**2021  
- 2026**

**BILAN 2023 ET  
OBJECTIFS 2024**

**0 800 770 061**

Service & appel  
gratuits

[www.sietrem.fr](http://www.sietrem.fr)  
[info@sietrem.fr](mailto:info@sietrem.fr)



*Du lundi au vendredi de 9h00 à 12h30 & de 14h00 à 17h30*

# INTRODUCTION

Le Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA) du SIETREM couvre la période 2021-2026.

Ce document dresse le bilan de l'année 2023, 3<sup>ème</sup> année de mise en œuvre du PLPDMA, et présente les objectifs pour 2024, à savoir :

- La réduction de 15 % du poids annuel de Déchets Ménagers et Assimilés (DMA) par habitant en 2026 par rapport à 2010,
- L'accompagnement de la population au **réemploi et à la réparation en vue de la réutilisation d'objets avec un objectif de -5 % des DMA,**
- La proposition de mise en œuvre d'**actions de réduction du gaspillage alimentaire dans la restauration collective (objectif AGEC : -50 % d'ici 2025 par rapport à 2015)**

## SOMMAIRE

<b>1</b>	<b>GÉNÉRALITÉS</b>	p.3
<b>2</b>	<b>INDICATEURS GLOBAUX</b>	p.7
<b>3</b>	<b>DÉTAILS DES AXES</b>	p.13

# 1 GÉNÉRALITÉS

## PRÉSENTATION DU SIETREM

Le syndicat mixte pour l'enlèvement et le traitement des résidus ménagers (**SIETREM**) est composé de 31 communes membre regroupées au sein des 2 Communautés d'Agglomération Marne & Gondoire (19 communes) et Paris-Vallée de la Marne (10 communes) et de l'Établissement Public Territorial N°9 Grand-Paris Grand Est (2 communes), soit une population de 309 901 habitants.

Le SIETREM, soutenu par une mobilisation large des acteurs du territoire, a pour mission d'organiser et de mettre en œuvre des actions de prévention dans une dynamique participative.



- Communauté d'agglomération de Marne-et-Gondoire
- Communauté d'agglomération de Paris-Vallée de la Marne
- EPT N°9 - Grand Paris Grand Est
- Unité de valorisation énergétique
- Centre de tri
- Déchetteries
- Plateforme de stockage du verre
- Déchetteries mobiles

## COMPÉTENCES DU SIETREM



Prévention des déchets



Communication - Sensibilisation



Pré-collecte et collecte



Traitement des déchets

Le SIETREM est équipé d'une Unité de Valorisation Énergétique (UVE), d'un centre de tri des emballages ménagers de nouvelle génération et d'un réseau de 5 déchetteries (complété par 3 déchetteries mobiles).



Centre de tri



Déchetteries



U.V.E

## DÉFINITION DE LA PRÉVENTION DES DÉCHETS

Ensemble d'actions menées en amont du cycle de vie du produit afin de limiter la production de déchets et d'en limiter la nocivité.

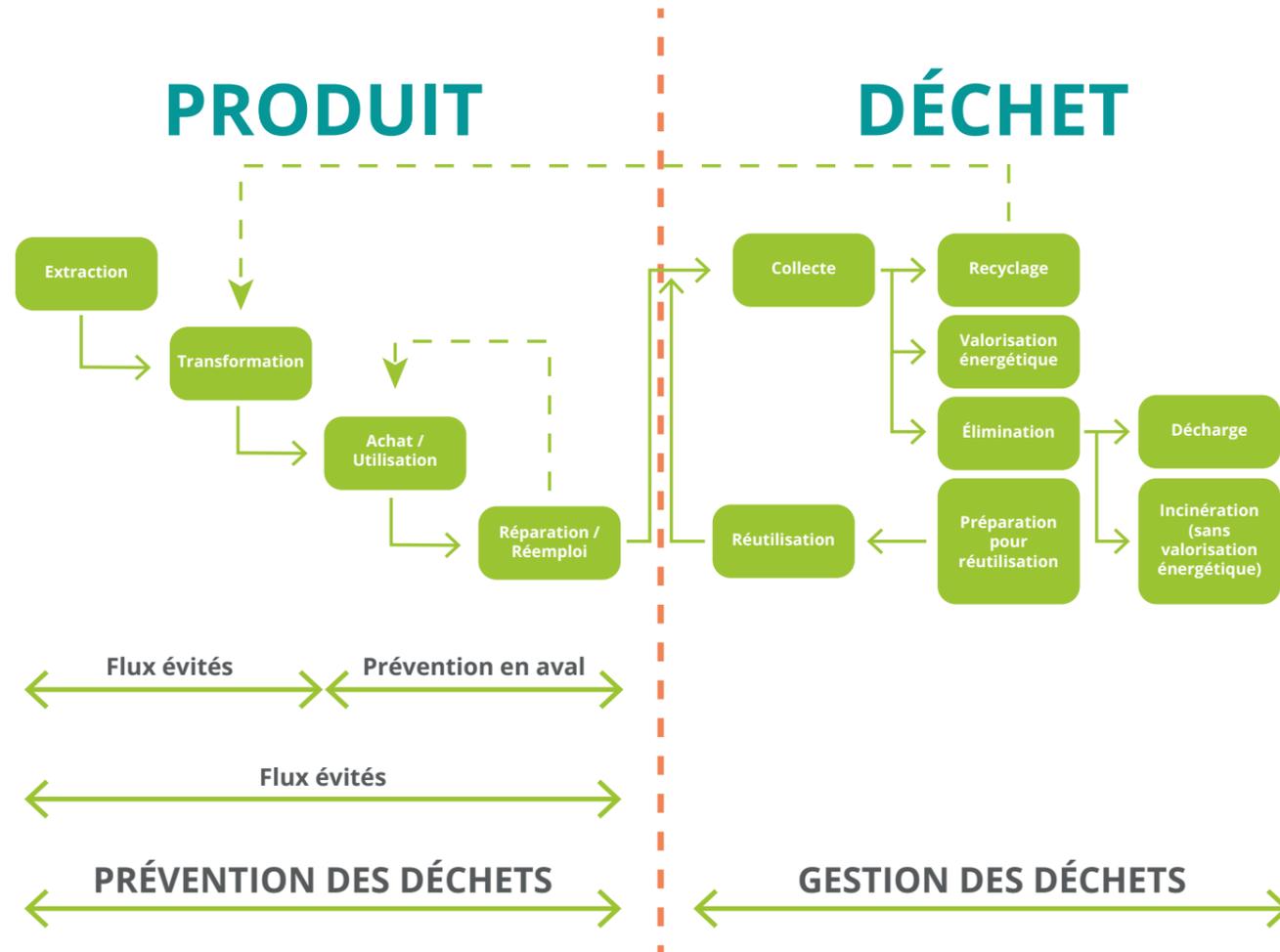
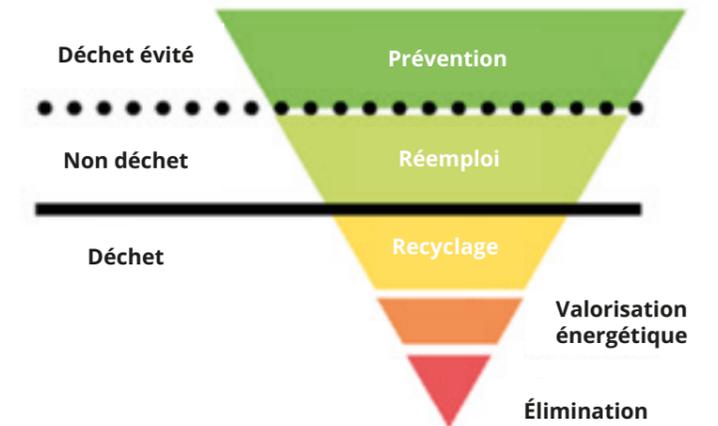


Schéma de la prévention au sein du cycle de vie d'un produit (Source : ADEME)

## HIÉRARCHIE DU TRAITEMENT DES DÉCHETS

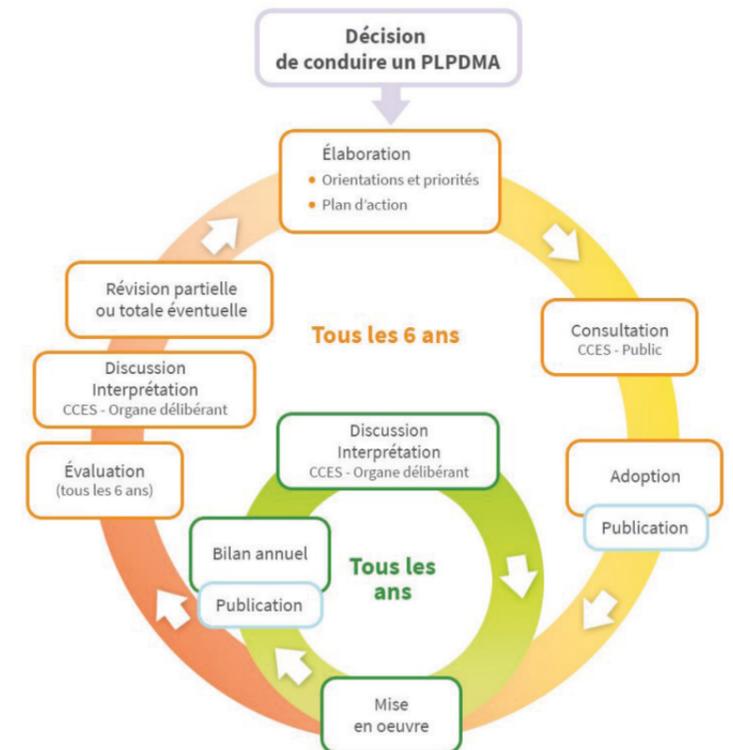
La directive-cadre européenne du 19 novembre 2008 relative aux déchets, transposée en droit français par l'ordonnance du 17 décembre 2010, place la prévention au premier rang dans la hiérarchie des modes de gestion des déchets.



Le Plan National de Prévention des Déchets (PNPD) 2014-2020 renforce cette priorité.

## CYCLE D'ÉLABORATION, DE MISE EN ŒUVRE ET DE SUIVI DU PLPDMA

Le PLPDMA est un document obligatoire depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2012. Le décret n°2015-662 du 10 juin 2015 prévoit son contenu et ses modalités d'élaboration. Il y est précisé, qu'il doit y figurer les objectifs de réduction des quantités de déchets ainsi que les mesures mises en place pour les atteindre.



# 2 INDICATEURS GLOBAUX

## LE SERVICE PRÉVENTION

### LES FAITS MARQUANTS 2023

#### Tri à la source des biodéchets

- Mars 2023 : mise en place de 3 scénarii différents sur 3 communes volontaires dans le cadre d'une expérimentation de solutions de tri à la source des biodéchets.

#### Moyens humains du service prévention

- 2 personnes au service prévention : 1 responsable et 1 adjoint de prévention
- 6 éco-agents (à 15%)
- 2 personnes au service communication : 1 responsable (à 20 %) et 1 chargé de communication (à 30 %)
- 2 personnes à la cellule opérationnelle (à 2 %)

#### Coût du service

L'ADEME indique dans son référentiel méthodologique un coût moyen de prévention de 1 € par habitant et par an, contre 98 € HT/hab/an (coût aidé) pour la gestion globale des déchets. En 2023 au SIETREM, la prévention représente un coût moyen aidé de 1,07 € HT/habitant, contre un coût global de gestion des déchets de 87 € HT/hab/an.

## LA LOI AGECE

### CE QU'IL FAUT RETENIR



- Objectif de réduction des Déchets Ménagers et Assimilés (DMA) de 15 % entre 2010 et 2030
- Objectif de réduction de 50 % des quantités de déchets non dangereux non inertes admis en installation de stockage en 2025 par rapport à 2010
- Objectif de réemploi et de préparation à la réutilisation de 5 % des DMA
- Objectif de réduction du gaspillage alimentaire de 50 % dans la restauration collective, d'ici 2025, par rapport au niveau de 2015
- Généralisation du tri à la source des biodéchets au 1<sup>er</sup> janvier 2024
- Interdiction en 2040 de mise sur le marché des emballages plastiques à usage unique (dont les bouteilles plastiques) avec un échéancier à partir de 2021

	ACTION	DEPUIS LE 1 <sup>ER</sup> JANVIER 2022	DEPUIS LE 1 <sup>ER</sup> JANVIER 2023
<b>PLASTIQUE À USAGE UNIQUE</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• 1er décret des 3 R (2021-2026) : Objectifs de réduction, réutilisation, réemploi et recyclage</li> <li>• Interdiction des pailles, batonnets mélangeurs pour boisson, couvercles à verre jetables, contenants en polystyrène expansé</li> <li>• Interdiction de la mention «biodégradable» sur les produits et emballages</li> <li>• Favoriser la vente en vrac et autoriser l'apport des contenants des clients</li> <li>• Interdiction de la mise à disposition de sacs plastiques</li> <li>• Mise en place dans les supermarchés de bacs de récupération des emballages</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Interdiction de l'emballage plastique pour les fruits et légumes de moins d'1,5 kg</li> <li>• Interdiction des sachets de thé en plastique</li> <li>• Obligation pour les ERP de s'équiper en fontaine à eau</li> <li>• Interdiction d'expédier sous emballage en plastique les publications de presse et de publicité</li> <li>• Interdiction des étiquettes sur les fruits et légumes</li> <li>• Interdiction des jouets en plastique distribués dans les fast-food</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Interdiction d'utilisation de vaisselle jetable pour les établissements de restauration d'au moins 20 convives (cantines scolaires, restaurants d'entreprises, cafétariats et fast-food)</li> </ul>
<b>RÉEMPLOI ET RÉPARATION</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Obligation d'accorder l'accès aux déchetteries aux acteurs de l'ESS comme lieu de récupération des objets en bon état</li> <li>• Obligation de prévoir dans les déchetteries un lieu de dépôts pour ce type d'objets</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Pour certains DEEE, les pièces détachées doivent obligatoirement être disponibles pendant une durée minimale qui ne peut être inférieure à 5 ans à compter de la date de mise en marché</li> <li>• Obligation d'information sur la durée de disponibilité des pièces détachées</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Création d'un fond de réparation pour les équipements électriques et électroniques, jouets, articles de sport, loisirs, bricolage et jardinage dans le but d'encourager le consommateur à réparer plutôt qu'à acheter</li> <li>• Création d'un fond réparation textile pour les réparations de vêtements et de chaussures. L'artisan doit proposer une garantie de 3 mois après réparation</li> </ul>
<b>INFORMATIONS AUX CONSOMMATEURS</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Obligation d'information sur le geste de tri dans les copropriétés</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Obligation d'informer les consommateurs sur les caractéristiques environnementales de leurs produits</li> <li>• Obligation d'utilisation du logo Triman sur les produits</li> <li>• Obligation d'indiquer la durée de la garantie légale de conformité</li> <li>• Communication au consommateur des émissions de gaz à effet de serre liées à ses consommations internet et mobile</li> <li>• Extension de la garantie légale de conformité de 6 à 12 mois pour les produits vendus d'occasion</li> </ul>	
<b>RÉDUCTION DES DÉCHETS</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Interdiction de détruire les invendus alimentaires</li> <li>• Obligation de conventionner avec une association pour distribuer les invendus alimentaire</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Interdiction de détruire les invendus non-alimentaires couverts par une Responsabilité Elargie du Producteur (R.E.P.) tels que les textiles, mobilier, etc.</li> <li>• Permettre la vente de médicaments à l'unité</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Plus d'impression de tickets de caisse automatique</li> <li>• Plus de 5 tonnes de biodéchets, obligation de les séparer des OM et de les valoriser</li> </ul>
<b>MIEUX PRODUIRE</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Nouvelle REP : Mégots de cigarettes</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Nouvelles REP : Jouets, articles de sport et loisirs, articles de bricolage et jardinage, déchets du bâtiment (PMCB)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Nouvelle REP : Produits ou matériaux de construction du bâtiment (PMCB)</li> </ul>

## COMMENT SE PLACE LE SIETREM ?



- **Objectif : -15 % des DMA en 2030, par rapport à 2010**

DONNÉES SIETREM	2010	2023	OBJECTIF AGEC 2030
<b>Kg/an/hab</b>	483	431	411
<b>Réduction par rapport à 2010 en %</b>		-10,6 %	-15 %

- **Division par 2 de l'enfouissement** des déchets non dangereux non inertes entre 2010 et 2025

DONNÉES SIETREM	2010	2023	OBJECTIF AGEC 2025
<b>DMA enfouis</b>	24 462	9 091	12 231
<b>Réduction par rapport à 2010 en %</b>		- 62,8 %	-50 %

- **Mise en place du tri à la source des biodéchets au 1<sup>er</sup> janvier 2024**



Le SIETREM propose depuis de nombreuses années des solutions de gestion de proximité des biodéchets.

- **Collecte des déchets verts** en déchetterie et en porte-à-porte pour certaines communes
- **Fourniture de composteurs individuels** en échange d'une participation financière de 20 € (le SIETREM prend à sa charge 62 % du prix d'achat)
- **Fourniture, mise en place et suivi gratuits de sites de compostage partagé** (pied d'immeuble et de quartier)

En 2023, expérimentation de 3 scénarii de gestion des biodéchets sur 3 communes volontaires.

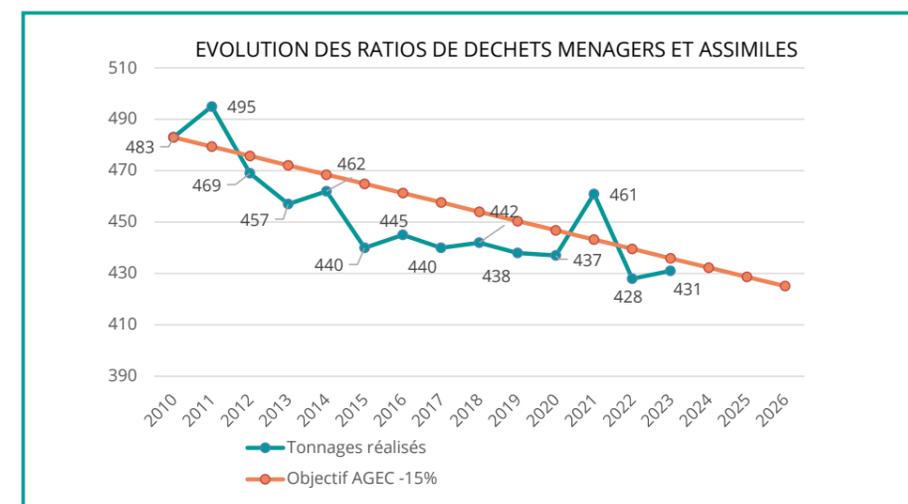


## INDICATEURS DU PLPDMA

- 2010 : 483 kg/hab/an de déchets ménagers assimilés
- 2023 : 431 kg/hab/an soit -10,8 % (-52 kg/hab/an)

Objectif 2026 (-15 % loi AGEC) : 425 kg/hab/an soit - 58 kg/hab/an

**-20 079 tonnes de DMA entre 2010 et 2030**



## SUIVI DES TONNAGES 2023

Le tonnage des DMA est passé de 132 995 tonnes en 2022 à 133 658 tonnes en 2023 soit une augmentation de 0,7 %.

QUANTITÉS COLLECTÉES EN TONNES AU SIETREM				
	2021	2022	2023	ÉVOLUTION 2022-2023
<b>Emballages-papiers</b>	10 447	10 159	10 395	2,27 %
<b>Verre</b>	6 200	5 891	5 720	-2,90 %
<b>Total collecte sélective</b>	16 647	16 050	16 115	0,40 %
<b>Ordures Ménagères Résiduelles</b>	89 668	85 024	83 164	-2,19 %
<b>Total Ordures Ménagères Résiduelles</b>	106 315	101 074	99 279	-4,93 %
<b>Déchets verts en porte-à-porte</b>	2 501	2 359	2 719	13,24%
<b>Objets Encombrants en porte-à-porte</b>	8 506	6 786	5 825	-14,16 %
<b>Déchetterie</b>	21 661	19 043	24 950	23,68 %
<b>Autres/biodéchets</b>	532	0	22	
<b>Total Déchets Ménagers et Assimilés</b>	142 176	132 995	133 668	0,50 %

**Total DMA 2023 : 431 kg/hab/an**

# 3 DÉTAIL DES AXES

## PRÉSENTATION

Sur la base de l'analyse des enjeux de prévention des déchets, le SIETREM a retenu 7 axes stratégiques du programme d'actions :



1. Lutter contre le gaspillage alimentaire



2. Encourager la gestion de proximité des biodéchets et réduire la production de végétaux



3. Augmenter la durée de vie des produits destinés à l'abandon



4. Encourager la consommation durable



5. Mobiliser les entreprises dans l'économie circulaire pour réduire leurs déchets



6. Communiquer sur la prévention et donner de la visibilité aux acteurs engagés



7. Être éco-exemplaire en matière de réduction des déchets

Retrouvez l'ensemble des actions prévues dans le PLPDMA sur [sietrem.fr](http://sietrem.fr) en scannant ce QR code



## Axe 1 : Lutter contre le gaspillage alimentaire

- Réduire la quantité de déchets alimentaires des ordures ménagères.



Moins 50 % de gaspillage alimentaire d'ici 2025, par rapport à 2015 notamment en restauration collective.

### BILAN 2023

- Peu de pesées réalisées dans les restaurations collectives

AXE 1	ACTION	RÉALISÉ 2023	OBJECTIF 2024
Fiche 1	<b>Sensibilisation des ménages au gaspillage alimentaire</b>		
	• Nombre d'ateliers de démonstration	12	15
	• Nombre de participants		
	▫ Adultes	410	500
	▫ Enfants	21	50
Fiche 2	<b>Nombre de personnes initiés à l'anti-gaspi en établissement</b>		
	▫ Adultes	200	250
	▫ Enfants	3 317	3 300

Extrait des fiches action de l'axe 1

### OBJECTIF 2024

- Accompagnement des services de restauration scolaire des communes membres pour réaliser des pesées et mettre en oeuvre des actions de lutte contre le gaspillage alimentaire

## Axe 2 : Encourager la gestion de proximité des biodéchets et réduire la production de végétaux

- Réduire la quantité de déchets alimentaires des ordures ménagères
- Réduire la quantité de déchets verts retrouvés dans les ordures ménagères, lors de la collecte en porte-à-porte et en déchetterie



2024 : Mise en place du tri à la source des biodéchets (déchets alimentaires et déchets végétaux)

### BILAN 2023

- Acquisition d'un logiciel de suivi des sites de compostage partagé
- Élaboration d'un guide pratique du jardinage au naturel et zéro déchet
- Peu d'installations en pieds d'immeubles mais augmentation des sites de compostage de quartier
- Un atelier de broyage réalisé en déchetterie
- Poursuite des installations en établissements scolaires (sur ces structures, des difficultés ont été rencontrées notamment dans la mise en œuvre de ce type de projet et dans l'approvisionnement de matière sèche)
- Journée des référents de sites de compostage partagé : 20 personnes étaient présentes
- Une demi-journée de distribution de compost

## LES ACTIONS MENÉES PAR LE SIETREM EN FAVEUR DU COMPOSTAGE

- 3 installations de composteurs partagés en pieds d'immeubles
- 11 installations sur les sites de quartier
- 9 installations en établissements scolaires
- 1 866 composteurs individuels vendus



### OBJECTIFS 2024

- Poursuite de l'expérimentation du tri à la source des biodéchets
- Déploiement des sites de compostage partagé sur les communes
- Location d'un hangar pour le stockage des composteurs et des points d'apports volontaires
- Réservation des dates de distribution directement sur le site internet du SIETREM et via l'application mobile
- Organisation d'initiations au compostage lors des distributions de composteurs
- Rédaction d'une lettre d'informations à destination des référents de site

AXE 2	ACTION	RÉALISÉ 2023	OBJECTIF 2024
Fiche 4	Installation de site de compostage		
	• Nombre en pieds d'immeubles	4	10
	• Nombre de quartier	11	20
	Nombre de nouveaux participants		
	• En pieds d'immeubles	22	100
	• De quartier	82	300
	Nombre de foyers équipés en pieds d'immeubles	156	500
	Nombre de référents formés	31	35
	<b>Tonnage des déchets détournés</b>	<b>81,81</b>	100
Fiche 5	Nombre de sites installés en écoles	9	8
	Nombre d'enfants initiés	248	230
	Nombre de site installé en maisons de retraite	-	1
Fiche 6	Nombre de stands tenus lors d'événements	15	15
	• Nombre de personnes sensibilisées sur les stands de compostage	881	600
	• Nombre de sessions d'initiation	12	40
	Nombre de personnes initiées	425	1 000
	Nombre d'ateliers en jardins partagés	24	
	• Nombre de personnes sensibilisées sur les jardins partagés	1 235	800
	<b>Tonnage des déchets détournés</b>	<b>199,13</b>	250
Fiche 7	Nombre de composteurs distribués	1 866	1 500
	Nombre de nouveaux foyers équipés	1 190	1 000
	Nombre d'ateliers de jardinage alternatif	192	120
	• Nombre de personnes sensibilisées	2 333	1 000
	• Nombre de guides distribués	3 926	3 500
		<b>Tonnage des déchets verts des déchetteries</b>	<b>4 537</b>
	<b>Tonnage des déchets verts de porte-à-porte</b>	<b>2 719</b>	2 000

Extrait des fiches action de l'axe 2

## Axe 3 : Augmenter la durée de vie des produits destinés à l'abandon

- Réduire la mise en décharge ou l'incinération des objets en leur donnant une seconde vie
- Détourner les flux d'objets réutilisables apportés en déchetterie en leur donnant une seconde vie



- Obligation d'accorder l'accès aux déchetteries aux acteurs de l'Économie sociale et solidaire comme lieu de récupération des objets en bon état
- Obligation de prévoir dans les déchetteries un lieu de dépôt pour ce type d'objets

### BILAN 2023

- Arrêt de la plate-forme de réemploi SIETREM-Waster, en raison du faible taux d'utilisation des habitants
- Forte augmentation des dons et redons au sein des structures de réemploi du territoire
- Nombre d'abonnés important en médiathèques et ludothèques impliquant des quantités de prêts considérables, ce qui permet d'éviter l'achat de livres/CD/DVD et jeux neufs

### CHIFFRES CLÉS 2023

- 2 nouvelles structures de réemploi : Nouvell'R à Torcy et la Recyclerie de Bussy-Saint-Georges
- 4 111 visiteurs durant les 251 recycleries éphémères, fixes ou gratifierias organisées par les structures de réemploi du territoire : 4,70 tonnes de déchets détournés
- 6 570 objets réparés lors de 455 ateliers de réparation
- 3 011 vélos prêtés
- 479 216 prêts en médiathèques et 3 891 en ludothèques
- 1 066 participants aux 131 ateliers d'art et réemploi



### OBJECTIFS 2024

- Développer l'accompagnement des structures de réemploi
- Établir de nouvelles conventions avec des acteurs du réemploi pour la récupération d'objets en déchetterie

AXE 3	ACTION	RÉALISÉ 2023	OBJECTIF 2024
<b>Fiche 8</b>	Arrêt de la plateforme de réemploi		
	<b>Tonnage des encombrants déposés en déchetterie et en porte-à-porte</b>	<b>5 825</b>	5 000
	<b>Tonnage du mobilier déposé en déchetterie</b>	<b>2 503</b>	2 000
	<b>Tonnage des déchets d'équipements électriques et électroniques déposés en déchetterie</b>	<b>519</b>	400
	<b>Tonnage des textiles déposés en point d'apport volontaire</b>	<b>688</b>	800
<b>Fiche 9</b>	Nombre de structures de réemploi ouvertes	2	1
	Nombre de recycleries éphémères, fixes ou gratifierias organisées	251	260
	• Nombre de visiteurs	4 111	5 000
	• Nombre de dons	59 158	60 000
	• Nombre de redons/ventes	21 921	25 000
	<b>Poids des déchets détournés tous flux confondus (en tonne)</b>	<b>4,69</b>	5
	<b>Tonnage des textiles détournés</b>	<b>0,97</b>	1
<b>Tonnage des vêtements enfants, puériculture</b>	<b>0,69</b>	1	
<b>Fiche 10</b>	Nombre de vélos récupérés en déchetterie par les associations	131	150
	<b>Tonnage de déchets détournés</b>	<b>2,62</b>	2,8
<b>Fiche 12</b>	Nombre d'ateliers de réparation réalisés	455	480
	• Nombre d'objets réparés	6 570	7 000
	• Nombre de boîtes à livres	87	90
	Nombre d'ateliers d'art et réemploi	131	150
	• Nombre de participants aux ateliers	1 066	1 200
	<b>Tonnage de ferrailles détournées</b>	<b>30,44</b>	35
	<b>Tonnage de baskets détournés</b>	<b>3,67</b>	5
<b>Fiche 13</b>	Nombre de bornes d'apport volontaire de textiles d'habillement, linge de maison, chaussures	85	90
	<b>Tonnage de textile linge chaussures détournés</b>	<b>713</b>	740

Extrait des fiches action de l'axe 3

## Axe 4 : Encourager la consommation durable

- Réduire les quantités de déchets produits lors des évènements
- Réduire les quantités d'imprimés non sollicités (INS)
- Réduire l'utilisation et améliorer la récupération des Déchets Dangereux des Ménages (DDM)
- Promouvoir des achats moins générateurs de déchets

- Atteindre le zéro plastique à usage unique d'ici 2040
- Interdiction de l'élimination des produits alimentaires invendus
- Contravention de catégorie 5 pour non-respect du « stop pub »



### BILAN 2023

- Augmentation du nombre de participants aux ateliers de fabrication de produits ménagers et d'hygiène/cosmétique
- Mise en place de distribution de coupes et culottes menstruelles lavables à l'initiative de la commune de Lagny-sur-Marne

## CHIFFRES CLÉS 2023

- Taux d'équipement de « stop pub » de 25,8 % (contrôlé lors de sensibilisation en porte-à-porte)
- 306 participants lors de 10 ateliers de fabrication de produits ménagers
- 337 participants aux 19 ateliers de fabrication de zéro déchet
- 3 490 enfants sensibilisés aux achats responsables
- 366 culottes menstruelles lavables distribuées

AXE 4	ACTION	RÉALISÉ 2023	OBJECTIF 2024
Fiche 16	Taux d'équipement des « stop pub » vus en porte-à-porte	25,80 %	28 %
	<b>Tonnage de papier évité</b>	<b>1 008,06</b>	1 100
Fiche 17-18-19	Nombre d'ateliers de fabrication de produits ménagers	10	15
	• Nombre de participants	306	330
Fiche 18-19	Nombre d'ateliers de fabrication de produits d'hygiène et cosmétique	19	20
	• Nombre de participants	337	350
	Nombre d'ateliers zéro déchet généraliste	12	12
	• Nombre de personnes sensibilisées	198	250
	Nombre d'ateliers kokedama	2	2
• Nombre de participants	68	50	
	Nombre de culottes menstruelles lavables distribuées	366	400

Extrait des fiches action de l'axe 4

## OBJECTIFS 2024

- Accompagner les organisateurs d'évènements sur la mise en pratique d'actions pour réduire les déchets
- Organisation d'une manifestation pauvre en déchets (ex : fête de la nature)

La ville de Lagny s'associe à  
« Règles Élémentaires »  
la première association française de  
lutte contre la précarité menstruelle.

Votre centre  
socioculturel

SE MOBILISE CONTRE

la précarité  
menstruelle

## Axe 5 : Mobiliser les entreprises dans l'économie circulaire pour réduire leurs déchets



- Interdire la destruction des invendus non alimentaires (concerne uniquement les produits déjà couverts par une Responsabilité Élargie du Producteur), produits textiles, d'hygiène, mobilier, etc.
- Augmenter les sanctions en cas de manquement à l'interdiction de gaspillage alimentaire (pour les commerces)
- Permettre la vente des médicaments à l'unité

### OBJECTIF 2024

- Collaborer avec la CCI pour organiser des rencontres / séminaires avec les entreprises

## Axe 6 : Communiquer sur la prévention et donner de la visibilité aux acteurs engagés

### BILAN 2023

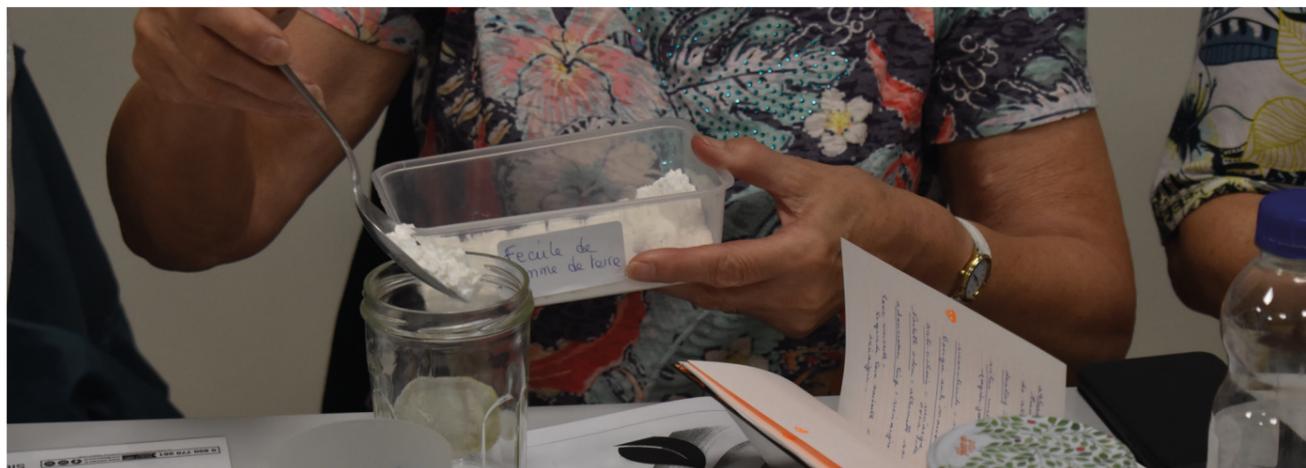
- Augmentation du nombre de publications sur les réseaux sociaux du SIETREM
- Augmentation du nombre de participants lors des événements sur la prévention des déchets organisés sur le territoire
- Élaboration d'un guide présentant les actions du PLPDMA pour les élus du SIETREM



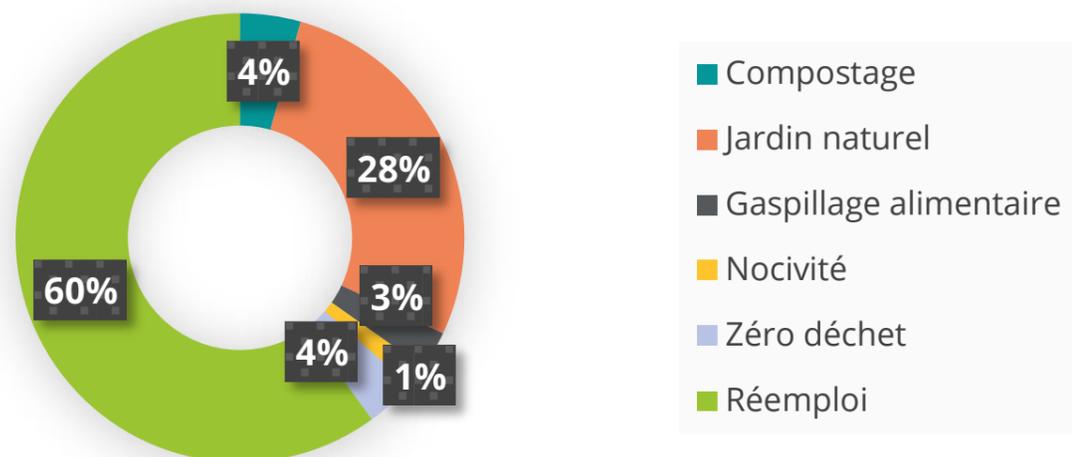
Obligation d'apposer le logo TRIMAN sur les emballages et produits recyclables

## CHIFFRES CLÉS 2023

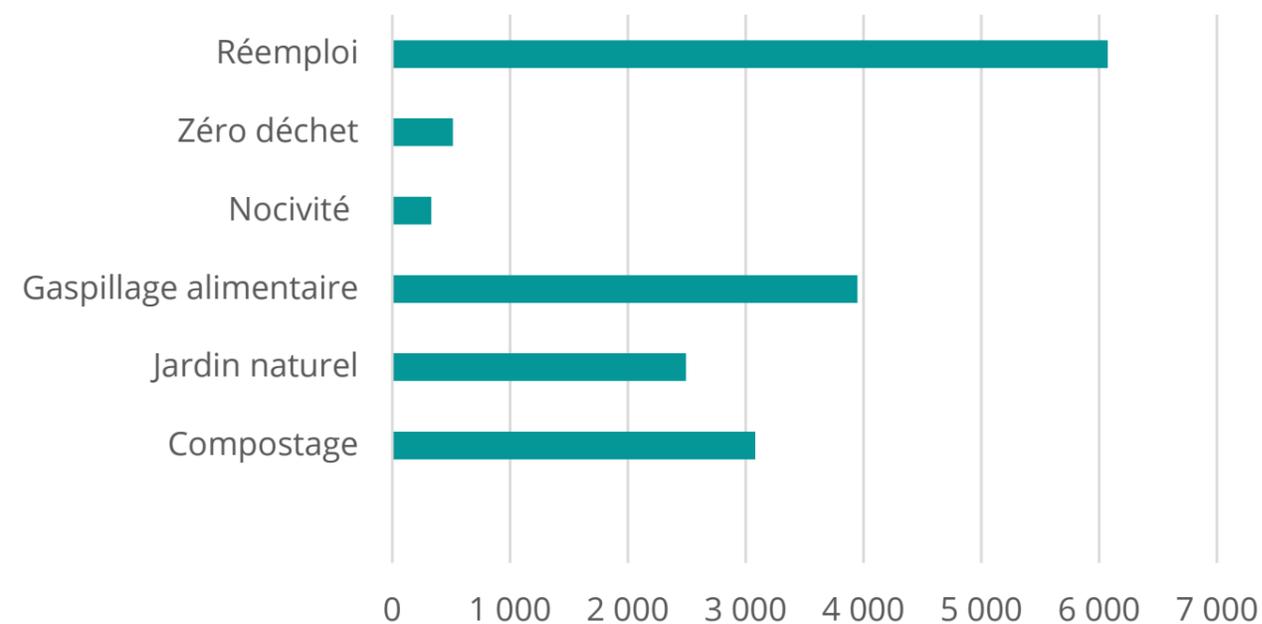
- 3 495 enfants sensibilisés lors des 161 interventions scolaires ou périscolaires
- 4 384 cahiers de l'éco-citoyen distribués par le SIETREM aux enfants de CM1
- 59 stands de sensibilisation à la réduction des déchets



## Nombre d'ateliers



## Nombre de participants aux ateliers



AXE 6	ACTION	RÉALISÉ 2023	OBJECTIF 2024
Fiche 21	<b>Nombre de publications sur les réseaux sociaux</b>		
	• Facebook	75	80
	• Instagram	38	40
	• LinkedIn	5	10
	<b>Nombre d'interventions en école</b>	161	170
Fiche 21	• Nombre d'enfants sensibilisés	3 495	3 500
	<b>Nombre d'interventions en centre de loisirs</b>	12	15
	• Nombre d'enfants sensibilisés	634	650
	<b>Nombre de stands tenus</b>	59	60
Fiche 22	<b>Nombre d'événements multi-cibles</b>	3	5
	• Nombre de participants	540	60

Extrait des fiches action de l'axe 6

## OBJECTIF 2024

- Organiser un évènement autour de la prévention des déchets en dehors de la Semaine Européenne de la Réduction des Déchets

# Axe 7 : Être éco-exemplaire en matière de réduction des déchets

- Réduire les quantités de déchets produits par les collectivités

## BILAN 2023

- Peu de demande des collectivités pour sensibiliser leurs agents
- Élaboration d'un guide présentant les actions du PLPDMA pour les élus du SIETREM

## CHIFFRES CLÉS 2023

- 79 agents des collectivités formés à la prévention des déchets et au geste de tri (3 structures)



- Obligation pour les collectivités de prévoir des clauses dans leur cahier des charges d'achat public pour favoriser la réduction des plastiques à usage unique et l'utilisation de biens issus du réemploi ou du recyclage
- Obligation d'acquérir une proportion de biens issus du réemploi ou du recyclage dans une fourchette de 20% à 100% selon le type de produit
- Élus et agents des collectivités sont encouragés à suivre des formations sur l'économie circulaire, la prévention et la gestion des déchets

## OBJECTIF 2024

- Formation de l'ensemble des agents du SIETREM dans le but de créer des groupes de travail pour mettre en œuvre des actions de réduction des déchets au sein des services

AXE 7	ACTION	RÉALISÉ 2023	OBJECTIF 2024
Fiche 23	<b>Nombre de structures sensibilisées</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Nombre d'agents des collectivités sensibilisées</li> </ul>	3 79	5 200
Fiche 24	Mise en place d'un groupe de travail pour engager une commande publique intégrant les critères de prévention et d'économie circulaire	-	X
Fiche 25	Diagnostic des pratiques de la collectivité générant des déchets et organisation d'un groupe de travail pour définir des alternatives	-	X
Fiche 26	Mise en place d'un groupe de travail pour définir les actions à engager pour réduire la consommation de papier	-	X

Extrait des fiches action de l'axe 7



**0 800 770 061**

**Service & appel  
gratuits**

**[www.sietrem.fr](http://www.sietrem.fr)  
[info@sietrem.fr](mailto:info@sietrem.fr)**



*Du lundi au vendredi de 9h00 à 12h30 & de 14h00 à 17h30*